

# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

FÉVRIER  
2021

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

### Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 13,6% provenant de :

- La diminution de 29,8% des impôts directs qui s'explique par l'absence de recettes au titre de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) à fin février 2021, alors qu'à la même période de 2020, ces recettes avaient été de 550 MDH, conjuguée à la hausse de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+63 MDH), de la taxe professionnelle (+60 MDH), de la taxe de services communaux (+19 MDH) et de la taxe d'habitation (+6 MDH);
- La baisse de 4,6% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-46 MDH), de la taxe de séjour (-48 MDH), de la taxe sur les débits de boissons (-32 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (-11 MDH);
- Le recul de 18,5% des recettes non fiscales provenant essentiellement de la baisse des recettes domaniales (-40 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-26 MDH) et des fonds de concours (-20 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 56,7% des recettes globales des collectivités territoriales.

### Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 14,6% en raison de la baisse de 7,7% des dépenses de personnel, de 52,5% des dépenses des autres biens et services et de 29,8% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 123 MDH à fin février 2020 à 17 MDH à fin février 2021, soit une baisse de 86,2%.

### Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin février 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 1.938 MDH contre un solde ordinaire positif de 2.216 MDH un an auparavant;
- un excédent global de 1.931 MDH, compte tenu d'un solde positif de 10 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 2.130 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 37 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 1.931 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

### **Excédents globaux**

A fin février 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (1,9 MMDH) et des années antérieures ont été de 43,5 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2020	Prévisions 2021	Février 2021	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES</b>	<b>4 454</b>	<b>45 523</b>	<b>3 848</b>	<b>8%</b>	<b>-13,6%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales :</b>	<b>4 021</b>	<b>37 492</b>	<b>3 495</b>	<b>9%</b>	<b>-13,1%</b>
<i>Impôts directs</i>	1 351	21 271	949	4%	-29,8%
<i>Impôts indirects</i>	2 670	16 221	2 546	16%	-4,6%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>433</b>	<b>8 031</b>	<b>353</b>	<b>4%</b>	<b>-18,5%</b>
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	129	767	89	12%	-31,0%
<i>Redevance OTDP<sup>1</sup> communal</i>	117	1 453	91	6%	-22,2%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	24	3 190	4	0%	-83,3%
<i>Autres recettes</i>	163	2 621	169	6%	3,7%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>2 238</b>	<b>28 052</b>	<b>1 910</b>	<b>7%</b>	<b>-14,6%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>2 181</b>	<b>26 981</b>	<b>1 870</b>	<b>7%</b>	<b>-14,2%</b>
<i>Personnel</i>	1 863	13 522	1 719	13%	-7,7%
<i>Autres biens et services</i>	318	13 459	151	1%	-52,5%
<b>2.2-Intérêts de la dette</b>	<b>57</b>	<b>1 071</b>	<b>40</b>	<b>4%</b>	<b>-29,8%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>2 216</b>	<b>17 471</b>	<b>1 938</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>2</sup></b>	<b>123</b>	<b>10 537</b>	<b>17</b>	<b>0%</b>	<b>-86,2%</b>
<b>5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>		
<b>6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX</b>	<b>36</b>	<b>-2 413</b>	<b>11</b>		
<b>7- EXCEDENT<sup>3</sup></b>	<b>2 130</b>	<b>4 520</b>	<b>1 931</b>		
<b>8- FINANCEMENT<sup>2</sup> :</b>	<b>-2 130</b>	<b>-4 520</b>	<b>-1 931</b>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	50	176	55		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-75	-1 614	-56		
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 105	-3 082	-1 930		

<sup>1</sup> Occupation temporaire du domaine public.

<sup>2</sup> Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

<sup>3</sup> Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

## RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2020	Prévisions 2021	Février 2021	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>4 021</b>	<b>37 492</b>	<b>3 495</b>	<b>9%</b>	<b>-13,1%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>1 351</b>	<b>21 271</b>	<b>949</b>	<b>4%</b>	<b>-29,8%</b>
<i>Taxe de services communaux<sup>4</sup></i>	260	8 022	279	3%	7,3%
<i>Taxe professionnelle<sup>4</sup></i>	150	6 981	210	3%	40,0%
<i>Taxe d'habitation<sup>4</sup></i>	20	836	26	3%	30,0%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	371	2 090	434	21%	17,0%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	297	1 695	0	0%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	253	1 647	0	0%	
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>2 670</b>	<b>16 221</b>	<b>2 546</b>	<b>16%</b>	<b>-4,6%</b>
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	2 228	12 609	2 182	17%	-2,1%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	457	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	105	921	94	10%	-10,5%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	14	250	20	8%	42,9%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	52	465	20	4%	-61,5%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	39	175	43	25%	10,3%
<i>Taxe de séjour</i>	57	331	9	3%	-84,2%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	54	222	67	30%	24,1%
<i>Autres impôts indirects</i>	121	791	111	14%	-8,3%
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>433</b>	<b>8 031</b>	<b>353</b>	<b>4%</b>	<b>-18,5%</b>
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	129	767	89	12%	-31,0%
<i>Redevance OTDP communal</i>	117	1 453	91	6%	-22,2%
<i>Fonds de concours</i>	24	271	4	1%	-83,3%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	55	1 018	57	6%	3,6%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	1	276	21	8%	
<i>Subventions</i>	0	2 919	0	0%	
<i>Recettes diverses</i>	107	1 327	91	7%	-15,0%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 454</b>	<b>45 523</b>	<b>3 848</b>	<b>8%</b>	<b>-13,6%</b>

<sup>4</sup> La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
<b>1- RECETTES</b>	<b>142</b>	<b>387</b>	<b>3 319</b>	<b>3 848</b>
<b>1.1- Ressources gérées par les collectivités :</b>	<b>128</b>	<b>19</b>	<b>1 000</b>	<b>1 147</b>
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	107	16	697	820
<i>Produits des services</i>	0	0	100	100
<i>Produits des biens</i>	21	3	203	227
<b>1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>501</b>	<b>515</b>
Taxe de services communaux	14	0	265	279
Taxe professionnelle	0	0	210	210
Taxe d'habitation	0	0	26	26
<b>1.3- Ressources transférées :</b>	<b>0</b>	<b>368</b>	<b>1 818</b>	<b>2 186</b>
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	365	1 817	2 182
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	0	0	0	0
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	0	3	1	4
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>48</b>	<b>206</b>	<b>1 656</b>	<b>1 910</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>39</b>	<b>204</b>	<b>1 627</b>	<b>1 870</b>
<i>Personnel</i>	29	195	1 495	1 719
<i>Autres biens et services</i>	10	9	132	151
<b>2.2- Intérêts de la dette</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>40</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>94</b>	<b>181</b>	<b>1 663</b>	<b>1 938</b>
<b>4- INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>17</b>
<b>5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>
<b>6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
<b>7- EXCEDENT</b>	<b>94</b>	<b>178</b>	<b>1 659</b>	<b>1 931</b>
<b>8- FINANCEMENT :</b>	<b>-94</b>	<b>-178</b>	<b>-1 659</b>	<b>-1 931</b>
<i>Recettes d'emprunt</i>	36	19	0	55
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-12	-4	-40	-56
<i>Variation de l'excédent</i>	-118	-193	-1 619	-1 930

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin février 2021 laisse apparaître une baisse des ressources de 13,6% et des dépenses ordinaires de 14,6%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 1.938 MDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 17 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 10 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 1.931 MDH.

## 1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 3,8 MMDH en diminution de 13,6% par rapport à fin février 2020. Ceci s'explique par la baisse de 22% des recettes transférées et de 6,1% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la hausse de 19,8% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
<b>Transférées</b>	2 802	19 598	2 186	-22,0%
<b>Gérées par l'Etat</b>	430	15 839	515	19,8%
<b>Gérées par les collectivités</b>	1 222	10 086	1 147	-6,1%
<b>TOTAL</b>	<b>4 454</b>	<b>45 523</b>	<b>3 848</b>	<b>-13,6%</b>

### 1.1-RECETTES FISCALES

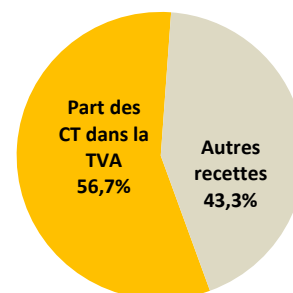
Les recettes fiscales ont atteint 3,5 MMDH, en diminution de 13,1% par rapport à leur niveau à fin février 2020, suite à la baisse de 29,8% des impôts directs et de 4,6% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 90,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin février 2021.

#### 1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 2,2 MMDH à fin février 2021 contre 2,8 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 22%. Ceci résulte de la diminution de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-550 MDH), de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-46 MDH) et des fonds de concours (-20 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 56,7% de leur part dans le produit de la TVA.

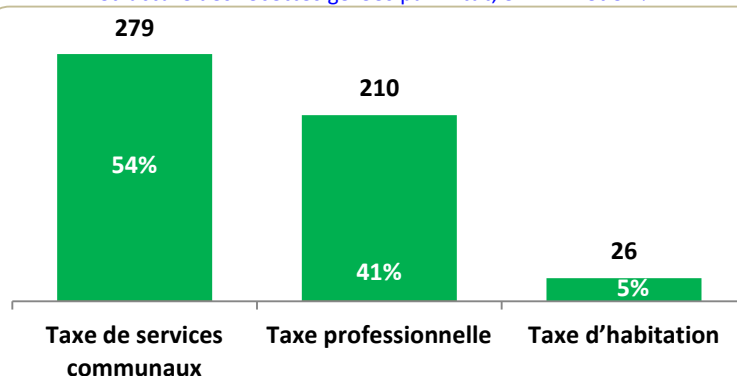
Structure des recettes des collectivités en 2021



#### 1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin février 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 515 MDH contre 430 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 19,8%, provenant de la hausse de la taxe professionnelle (+60 MDH), de la taxe de services communaux (+19 MDH) et de la taxe d'habitation (+6 MDH).

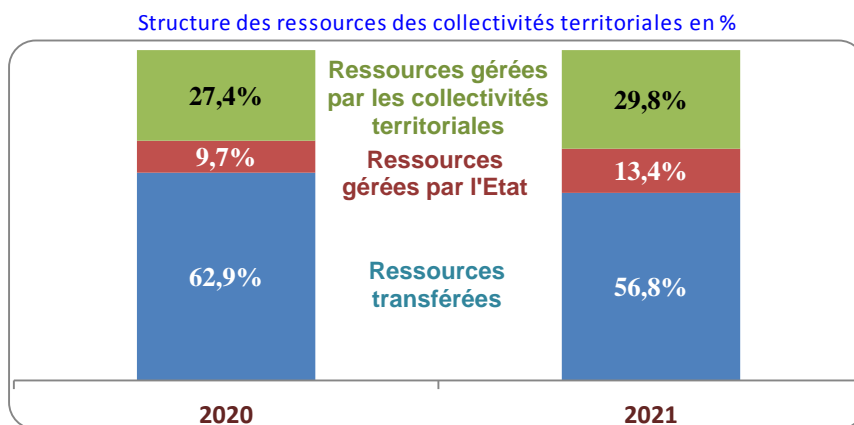
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



### 1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 1.147 MDH à fin février 2021 contre 1.222 MDH enregistré un an auparavant, en baisse de 6,1%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (434 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (94 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (91 MDH) et des recettes domaniales (89 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin février 2020 et fin février 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



### 1.2- RECETTES NON FISCALES

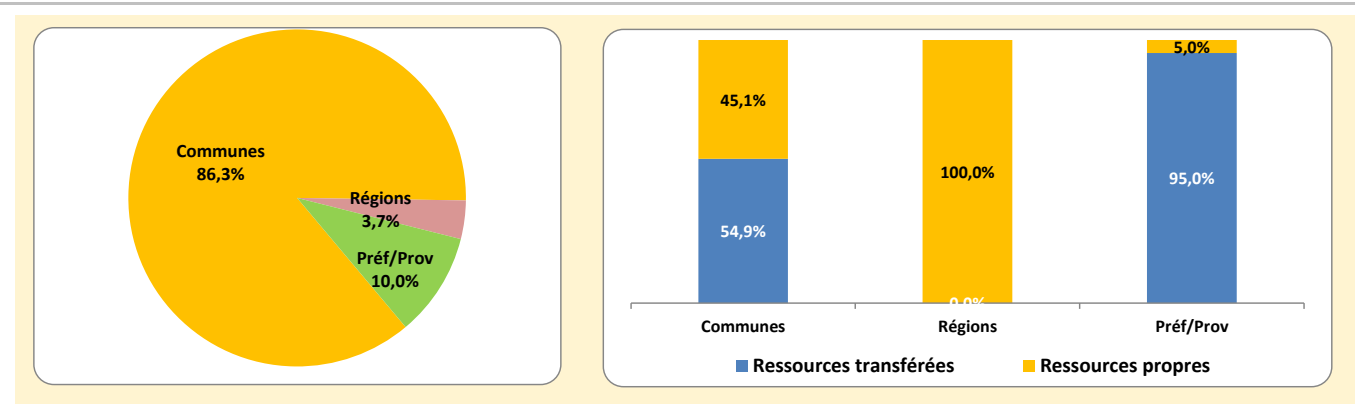
Les recettes non fiscales ont atteint 353 MDH, en baisse de 18,5% par rapport à leur niveau à fin février 2020, en raison principalement de la diminution des recettes domaniales (-40 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (-26 MDH) et des fonds de concours (-20 MDH).

La baisse des recettes domaniales est due principalement à la diminution des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (29 MDH contre 34 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (25 MDH contre 36 MDH).

### 1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 3,3 MMDH et représentent 86,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin février 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin février 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 54,9% des recettes des communes contre 95% pour les préfectures et provinces et 0% pour les régions.

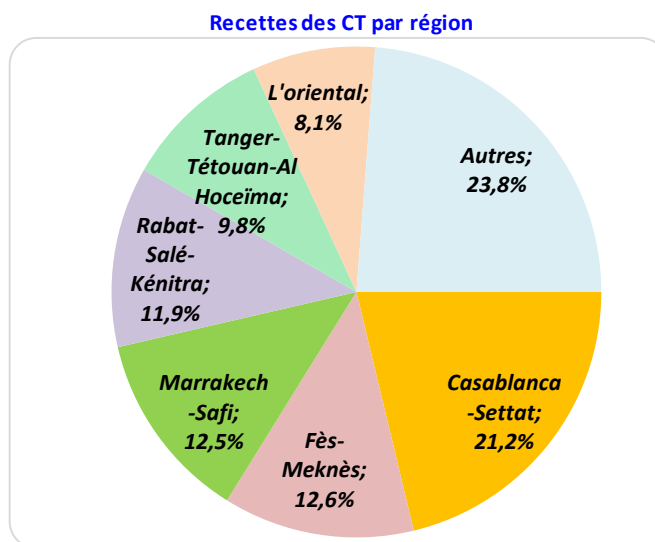


### 1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région<sup>5</sup>, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 76,2% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (817 MDH) représentent 21,2% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Fès-Meknès vient en second rang avec 12,6% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,5%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	308	252	257	817
Fès-Meknès	124	33	329	486
Marrakech-Safi	135	44	303	482
Rabat-Salé-Kénitra	145	79	234	458
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	128	44	206	378
L'oriental	85	22	205	312
Souss-Massa	93	15	194	302
Béni Mellal-Khénifra	73	14	207	294
Drâa-Tafilalet	25	9	111	145
Guelmim-Oued Noun	9	3	70	82
Laâyoune-Sakia El Hamra	20	0	52	72
Dakhla-Oued Ed Dahab	2	0	18	20
<b>TOTAL</b>	<b>1 147</b>	<b>515</b>	<b>2 186</b>	<b>3 848</b>

## 2- DEPENSES

A fin février 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 1.983 MDH, en baisse de 18,6% par rapport à leur niveau à fin février 2020. Elles se composent à hauteur de 96,3% de dépenses ordinaires.

### 2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin février 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 1.910 MDH, soit une diminution de 14,6% en raison de la baisse de 7,7% des dépenses de personnel, de 52,5% des dépenses des autres biens et services et de 29,8% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	1 863	13 522	1 719	13%	-7,7%
Autres biens et services	318	13 459	151	1%	-52,5%
Intérêts dette	57	1 071	40	4%	-29,8%
<b>TOTAL</b>	<b>2 238</b>	<b>28 052</b>	<b>1 910</b>	<b>7%</b>	<b>-14,6%</b>

<sup>5</sup> Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.



### Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin février 2021 ont atteint 1.719 MDH contre 1.863 MDH à fin février 2020, soit une baisse de 7,7%. Les salaires représentent 90% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 78,8% de leur part dans le produit de la TVA.

### Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 151 MDH à fin février 2021 contre 318 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 58,3% d'octroi de subventions.

### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales ont été de 40 MDH à fin février 2021 contre 57 MDH un an auparavant, en baisse de 29,8%.

## SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin février 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 1,9 MMDH contre un solde ordinaire positif de 2,2 MMDH enregistré un an auparavant.

### 2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

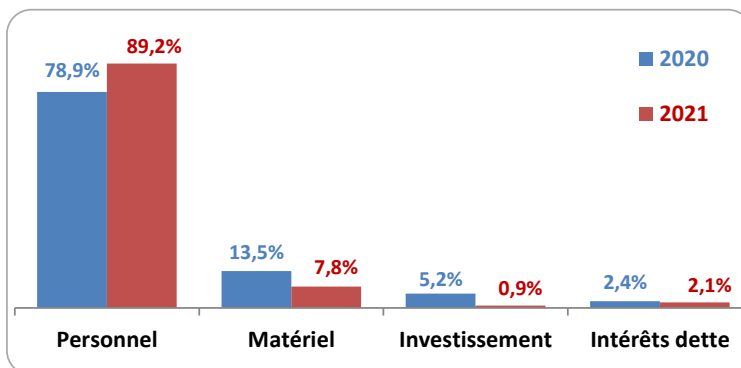
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 17 MDH à fin février 2021 contre 123 MDH à fin février 2020, soit une diminution de 86,2% (-106 MDH).

Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des émissions au titre des projets intégrés (-44 MDH), des programmes nationaux (-32 MDH) et des travaux neufs et grosses réparations (-21 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	29	2 645	8	0%	-72,4%
Projets intégrés <sup>6</sup>	46	1 643	2	0%	-95,7%
Acquisitions immobilières	7	1 185	1	0%	-85,7%
Acquisitions mobilières <sup>7</sup>	6	411	0	0%	-100,0%
Programmes nationaux <sup>8</sup>	32	3 098	0	0%	-100,0%
Subventions	3	1 555	6	0%	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>10 537</b>	<b>17</b>	<b>0%</b>	<b>-86,2%</b>

### Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin février 2020 et fin février 2021 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel, des dépenses d'investissement et des charges en intérêts de la dette.



<sup>6</sup> Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

<sup>7</sup> Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

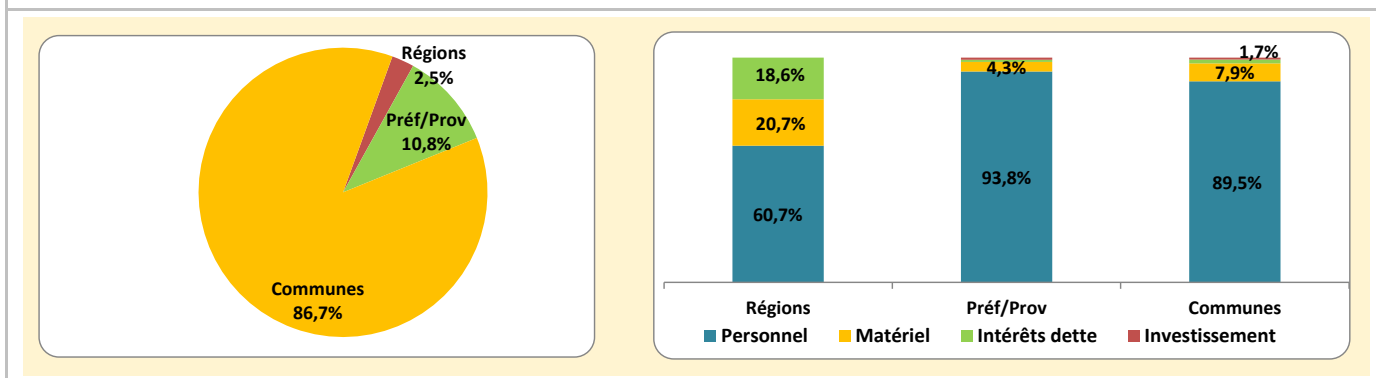
<sup>8</sup> **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

### 2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 1.671 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 86,7% à fin février 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin février 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (89,5%) et des préfectures et provinces (93,8%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 60,7% des dépenses de personnel, de 20,7% des dépenses de matériel et de 18,6% des charges en intérêts de la dette.

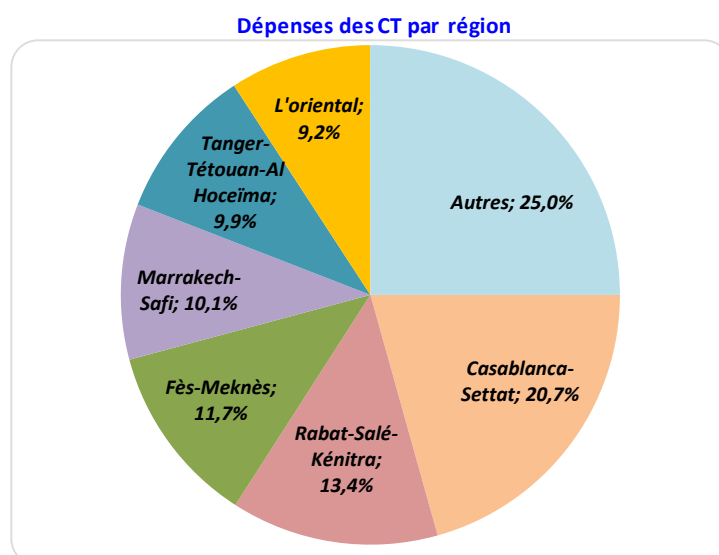


### 2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 75% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (398 MDH) représentent 20,7% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	372	18	8	0	398
Rabat-Salé-Kénitra	231	15	7	6	259
Fès-Meknès	201	24	1	0	226
Marrakech-Safi	181	8	3	2	194
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	154	35	2	0	191
L'oriental	160	11	6	0	177
Souss-Massa	118	9	5	9	141
Béni Mellal-Khénifra	121	4	4	0	129
Laâyoune-Sakia El Hamra	60	15	1	0	76
Drâa-Tafilalet	65	7	3	0	75
Guelmim-Oued Noun	38	0	0	0	38
Dakhla-Oued Ed Dahab	18	5	0	0	23
<b>TOTAL</b>	<b>1 719</b>	<b>151</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>1 927</b>

### 3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin février 2021 un solde négatif de 1 MDH et un solde positif de 11 MDH respectivement contre un solde positif de 1 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 36 MDH pour les comptes spéciaux à fin février 2020.

### 4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global positif de 1,9 MMDH à fin février 2021 contre un excédent global de 2,1 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin février 2021, soit 1,9 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

### 5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin février 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 55 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 56 MDH et la reconstitution des excédents pour 1,9 MMDH.

### 6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin février 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 43,5 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (1,9 MDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 55,5% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin février 2021

